

**PROCES VERBAL
REUNION DU 16 JUNI 2025
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAS ET NONTRONNEAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lussas et Nontronneau, se sont réunis à 18 h 30 à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 mars 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mme BELLY Mauricette, M. BESSE Olivier, Mme BONHOMME Ghislaine, Ms. CHAMBAUD Pierre, GAILLOT Christian, Mmes LAFFORT Aurélie, MAPPA Déolinda, Ms. POISSONNET Laurent, RESTOIN Thierry.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Régis REYTHIER

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. RESTOIN Thierry est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- 00 – Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025
- 01 – Délibération – Modification des statuts de la CCPN – Retrait de compétence
- 02 – Délibération – RODP Enedis 2025
- 03 – Délibération – RODP Orange 2025
- 04 – Délibération pour encaissement de règlement d'indemnités suite au sinistre mairie
- 05 – Révision loyer Pauthier Jacques
- 06 – Point sur les travaux
- 07 – Questions diverses

00) Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

01) Délibération n° 2025/15 – Objet : Modification statutaire de la CCPN pour le retrait de compétence RINO



03) Délibération n° 2025/17 – Objet : RODP Orange 2025

Madame le Maire présente la fiche patrimoine de la commune au titre de la redevance d'occupation du domaine public occupé par ORANGE ;

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Lussas et Nontronneau

réf : LRT:PV:2025:53298:Mairie de Lussas et Nontronneau

Date 23/05/2025

Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m²)			Pylône (m²)	Antenne (m²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
LUSSAS ET NONTRONNEAU	7.295	3.622	0.535	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
Sous total	7.295	3.622	0.535	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
Total	7.295	4,157			0,50		0,00	0,00

Patrimoine total dans l'emprise du domaine autoroutier	Artères : 0.000 km
--	--------------------

Elle indique que la commune facturera à ORANGE au titre de l'année 2025 cette occupation selon la grille tarifaire suivante :

Année RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2025	40 € le km d'artères aériennes 30€ le km d'artères souterraines 20 € le m² d'emprise au sol	1.62182

Le montant de la redevance qui sera demandé à Orange sera de :

- * Artère aérienne : 40 € * 1.62182 = **64.87 €**
- * Artère en sous-sol : 30 € * 1.62182 = **48.65 €**
- * Emprise au sol : 20 € * 1.62182 = **32.44 €**

- * Artère aérienne : 7.295 * 64.87 € = **473.23 €**
- * Artère en sous-sol : 4.157 * 48.65€ = **202.24 €**
- * Emprise au sol : 0.50 * 32.44 € = **16.22 €**
- Total : **691.69 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette information et invite Madame le Maire à titrer cette somme auprès d'Orange.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04) Délibération n° 2025/18 – Objet : Encaissement Groupama sinistre mairie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dégât des eaux survenu



dans la salle du Conseil Municipal de la mairie le 21 juin 2024.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama, assurance de la commune. A leur demande un devis a été établi par l'entreprise SAS Lhomme et Dauriac en date du 17 janvier 2025 d'un montant de 498€ TTC.

Les travaux ont donc été réalisés et Groupama a procédé au remboursement de la facture, payée par la commune par mandat n°119, bordereau n°19 en date du 02 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement par virement de Groupama, d'un montant de 498€ TTC, pour les travaux réalisés suite au dégât des eaux survenu dans la salle de réunion du Conseil Municipal de la Mairie.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

05) Révision Loyer Pauthier Jacques

Dans le cadre du suivi juridique du service ADIL'SUR, nous avons procédé à la révision du loyer communal :

- 1251 Route de la Croix de la Victoire :

1^{er} trimestre 2025 – valeur : 145.47 – INSEE du 15 avril 2025, soit une augmentation de 1.40%

$(404.90 \text{ €} \times 145.47) / 143.46 = \mathbf{410.57 \text{ €}}$

06) Point sur les travaux

- Les travaux de nettoyage de la chapelle de Fontroubade sont terminés. Seuls quelques joints sont à reprendre.
- Les travaux d'accès à la grange de Monsieur Restoin sont finis, il reste l'accès à la propriété de Mme Bessière à réaliser.
- La buse évacuant les eaux pluviales sur ce même secteur a été réparée mais nous devons nous assurer qu'elle ne soit pas obstruée.
- Les travaux sur deux ponts communaux se feront début juillet.
- Le parking de Lussas est pratiquement terminé, restera la signalétique à installer, et peut-être un portique limitant la hauteur (à voir)
- Les toilettes publiques de Nontronneau, dont l'entrée sera indépendante, se feront la deuxième quinzaine de septembre.
- Une convention pour l'évacuation du surplus des eaux pluviales de la route du Pont de Mariotte a été signée par les époux Gallet et la commune ; la création d'un exutoire sur leur propriété se fera après la fauche des foins.
- Travaux mairie : la toiture a été réparée suite au sinistre (fuite), le démoussage reste à faire.
- Les travaux du logement du locataire de l'ancienne école ont été réalisés (renforcement structurel)

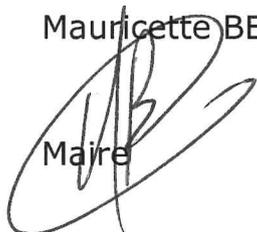


07) Questions diverses

- France Travail rencontrera Madame le Maire le 02 juillet 2025 pour parler de nouveaux dispositifs.
- Un Plan Communal de Sauvegarde doit être élaboré durant le mois d'octobre : Madame le Maire demande au CM de s'impliquer...
- Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie de Nontron a présenté aux élus (Maire + adjoints) le document de valorisation financière et fiscale 2024 : Rien d'alarmant mais nous devons rester vigilants.
- Chantier jeunes : Il aura lieu le 30 juin 2025 une chouette selon Mondrian sera peinte sur la façade de la cuisine de la salle des fêtes de Nontronneau.
- Marche rose : elle se déroulera le **19 octobre 2025** (journée mondiale du cancer du sein) l'après-midi nous accueillerons la chorale Amaryllis dans l'église de Nontronneau (horaires à définir)
- Congés des agents :
 - Agent administratif du 04 au 16 juillet inclus
 - Agent technique du 28 juillet au 15 août inclus

Fin de la séance à 20 h 00

Mauricette BELLY



Maire

Thierry RESTOIN

Secrétaire de séance

